

Instructions relatives à l'examen

Agent(e) de propreté AFP

30.01.2013

1. Informations générales et précisions

Bases légales

- a. Loi sur la formation professionnelle (LFPr) et ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)
- b. Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent(e) de propreté AFP (OrFo)
- c. Plan de formation agent(e) de propreté AFP
- d. Droit cantonal

Validité

Le présent guide a la même validité pour toutes les régions linguistiques de Suisse. Il est publié par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité.

But de la procédure de qualification

La procédure de qualification est censée permettre de constater si la personne en formation a acquis les compétences opérationnelles mentionnées aux articles 4 à 6 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Organes

Allpura est l'organisation du monde du travail (OrTra) chargée par la Confédération de la formation des agent(e)s de propreté AFP. L'élaboration des sujets d'examen est confiée aux organisations régionales d'examen. Celles-ci veillent en collaboration avec le canton concerné à ce que les examens soient réalisés conformément aux prescriptions.

Admission

L'admission est réglée à l'art. 17 de l'OrFo.

Absence non excusée

Les autorités cantonales adoptent des mesures lorsque la procédure de qualification ou des parties de celle-ci ne sont pas réalisées.

Maladie / accident

En cas de maladie ou d'accident, il est nécessaire d'en informer immédiatement l'autorité d'examen du canton concerné et de présenter un certificat médical correspondant.

Accès aux sessions d'examens

Les examens ne sont pas publics. Seules les personnes qui ont obtenu une autorisation de l'autorité cantonale d'examen y ont accès.

Convocation

Les personnes admises à la procédure de qualification reçoivent environ quatre semaines avant l'examen final TPP¹ et CP² une convocation écrite à l'examen contenant les dates et le genre des examens.

¹ Travail pratique prescrit

² Connaissances professionnelles

Tricherie / Infractions

Les tricheries et/ou infractions seront rapportées immédiatement à l'instance responsable de l'examen au sein du canton organisateur. Cette dernière décide de la suite de la procédure.

Pièce d'identité

Pour chaque examen et chaque module de celui-ci, le/la candidat(e) doit avoir sur lui/elle une pièce d'identité officielle avec photo.

2. Objet, contenu et déroulement de la procédure de qualification¹

L'objet de la procédure de qualification est décrit à l'art. 18, son étendue et son organisation sont décrites à l'art. 19 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'agent(e) de propreté AFP. Le plan de formation d'agent(e) de propreté AFP, chapitre D «Procédure de qualification», contient les détails y relatifs. Le déroulement des différents domaines de qualification est décrit ci-dessous.

Domaine de qualification 1 «Travail pratique» (TPP)

Dans le travail pratique, les participants se voient attribuer un domaine de travail et confier une mission (la mission est confiée verbalement, puis remise par écrit), les machines, appareils et produits de nettoyage et d'entretien nécessaires à l'accomplissement de la mission étant mis à leur disposition.

La position 1.1 / Nettoyage, entretien, maintenance est examinée dans des sous-postes³.

Dans les sous-postes, les thèmes conformément à l'annexe^{II} peuvent être examinés.

La position 1.2 / Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, hygiène est examinée dans des sous-postes⁴. Dans les sous-postes, les thèmes de l'annexe⁵ peuvent être examinés. L'exécution de la mission pour cette position ainsi que sa notation se déroulent en même temps que les travaux de la position 1.1.

Les examens TPP durent au total 8 heures.

Processus de travail, bases et ressources

Les descriptions de travaux AFP «Allpura» servent de base à l'évaluation et au contrôle de l'exécution correcte des travaux pratiques⁶. Pendant toute la durée du travail pratique, le dossier de formation et les documents des cours interentreprises peuvent être utilisés comme ressources.

L'examen pratique se déroule conformément à l'annexe^{III}.

Domaine de qualification 2 «Connaissances professionnelles» (CP)

Position 2.1 Écrit

Les examens écrits sont réalisés par canton d'examen de façon centrale et, également par canton d'examen, au même moment pour tous les participants. Le lieu, la date et l'heure sont communiqués dans la convocation à l'examen. L'examen est divisé en deux sous-postes: 2.1.1 Machines et appareils et 2.1.2 Sécurité au travail, protection de la santé,

³ Annexe 1 Concept d'examen et de notes

⁴ Annexe 1 Concept d'examen et de notes

⁵ Annexe 2 Sujets d'examen TPP

⁶ Disponible sur www.allpura.ch

protection de l'environnement, hygiène. Chaque sous-poste fait l'objet d'un examen de 45 minutes.

Position 2.2 Oral

Les examens oraux sont réalisés de façon centrale et conformément à un plan d'examen personnel. Le lieu, la date et l'heure sont communiqués dans la convocation à l'examen. L'examen dure 30 minutes et porte sur les trois sous-postes suivants: 2.2.1 Produits de nettoyage et d'entretien, 2.2.2 Matériaux / méthodes de nettoyage et 2.2.3 Systèmes de nettoyage.

Bases et ressources

La base de l'évaluation des examens écrits et oraux consiste dans le classeur conformément à l'annexe.

3. Notation et résultats d'examens

La condition de réussite, le calcul et la pondération des notes sont régis par l'art. 20 OrFo ainsi que par le concept d'examen et de notes⁷.

Berne, le 30 janvier 2013

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité CSDPQ

Agent(e) de propreté AFP



Willi Stähli
Président



Roger Bonvin
Vice-président

ⁱ Annexe 1 Concept d'examen et de notes

ⁱⁱ Annexe 2 Sujets d'examen TPP

ⁱⁱⁱ Annexe 3 Matière scolaire

⁷ Cf. Annexe 1 Concept d'examen et de notes

Instructions relatives à l'examen Agent(e) de propreté

Annexe 1

Concept d'évaluation et de notation

DQ ¹	POSITION ²	SP ³	Durée	Spécifications ⁴	NSP ⁵	Coef. ⁶	Pos. Note ⁷	Coef.	Note DB ⁸	Coef.	NF ⁹
1. Travail pratique (TP)	1.1	Nettoyage Entretien Maintien de la valeur	6 x 80'	Sélection des thèmes annuels du plan de formation	a1.1	1	a1	3	a	4	NF
					a1.2	1					
					a1.3	1					
					a1.4	1					
					a1.5	1					
					a1.6	1					
	1.2	Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, hygiène	1.2.1	30'	a2.1	1	a2 ¹⁰	1			
			1.2.2		a2.2	1					
2. Connaissances professionnelles (CP)	2.1	Examen écrit	45'	Machines et appareils	b1.1	1	b1	1	b	2	
				Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement, hygiène	b1.2	1					
	2.2	Examen oral	30'	Produits de nettoyage et d'entretien	b2.1	1	b2	1			
				Matériel, méthodes de nettoyage	b2.2	1					
				Systèmes de nettoyage	b2.3	1					
3. CG								c	2		
4. NE	4.1	Note d'expérience Enseignement professionnel					d1	1	a	2	
	4.2	Note d'expérience Cours interentreprise	CInt. I	d2.1	1	d2	1				
			CInt. II A	d2.2	1						
			CInt. II B	d2.3	1						

¹ DQ= Domaine de qualification

² Conformément au plan de formation

³ SP= Sous-position

⁴ Conformément au plan de formation

⁵ Note de sous-position / partielle et totale

⁶ Coefficient

⁷ NSP= Note de sous-position / partielle et totale

⁸ Note en domaine de qualification / Décimale

⁹ Note finale / Décimale

¹⁰ Les positions 1.2.1 et 1.2.2 feront l'objet d'un examen commun mais de notes à part (a2.1 et a2.2).

Sujets d'examen TP¹

1. Appareils d'essuyage humide
2. Nettoyeurs à vapeur, systèmes de dosage
3. Nettoyage des vitres
4. Nettoyage extérieur / Premiers soins
5. Nettoyage des sanitaires
6. Entretien des revêtements textiles
7. Nettoyage du mobilier, des enduits, peintures et installations techniques
8. Machines monobrosse
9. Nettoyage intermédiaire et approfondi des sanitaires
10. Nettoyage approfondi et revêtement
11. Nettoyage par pulvérisation
12. Extraction par aspersion
13. Plate-forme élévatrice et échafaudage
14. Façades métalliques organiques et anorganiques
15. Nettoyage des façades en pierre
16. Nettoyage intermédiaire des tapis
17. Hygiène
18. Huilage, cirage
19. Rénovation des films protecteurs, brossage à sec

¹ Selon le programme d'études standard

Matière scolaire

1. Cours de base ChemG
2. Dossier SUVA
3. Technique de nettoyage TN 1-15
4. Technique de nettoyage des façades TNF 1-15